



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le 29/11/2021

SLOX

ID : 081-218102572-20211122-2021DEL58-DE

Date de la convocation  
16.11.2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 21/58

**Présents** : Mr DONNEZ, Mr BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mme DELPOUX, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mme GAVALDA, Mme FARIZON, Mme VABRE, Mr SALOMON, Mr MARIE, Mme MILIN, Mr SIRVEN, Mr MARTY.

**Absents** : Mme GHODBANE procuration à Mme VABRE  
Mr JALBY procuration à Mr DONNEZ  
Mme COUVREUR procuration à Mme FONTANILLES-CRESPO  
Mr TAUZIN procuration à Mme BETTINI  
Mr MASSON procuration à Mr SIRVEN  
Mr SARDAINE, excusé

**Secrétaire** : Mme BETTINI.

Objet de la délibération

L'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres.

**ELECTION DES  
MEMBRES DE LA  
COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES**

La commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 à savoir :

- de l'autorité habilitée à signer le marché, ou son représentant, président de la commission
- et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

*Adopté à l'unanimité*

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Conformément à l'article D1411-5 du CGCT, par délibération du 27 septembre 2021, le conseil municipal a fixé les modalités de dépôt des listes candidates ainsi qu'il suit :

Les candidatures prennent la forme d'une liste qui comprend :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT) ;
- ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D1411-4 1er alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT).

La date limite de dépôt des listes candidates est fixée au plus tard à 12 heures le jour de la séance au cours de laquelle les membres de la commission d'appel d'offres seront élus.

Le dépôt des listes intervient par tout moyen permettant de donner date certaine à sa réception au secrétariat du maire – Hôtel de ville – 81160 SAINT-JUERY.

2 listes ont été déposées dans les formes réglementaires requises.

Il s'agit de :

Liste Agissons Ensemble :

Titulaires	Suppléants
Bernard BENEZECH	Thierry CAYRE
Isabelle BETTINI	Sylvie FONTANILLES-CRESPO
Didier BUONGIORNO	Dalila GHODBANE
Martine LASSERRE	Corinne PAWLACZYK
Jean-Marc SOULAGES	Michel SALOMON

Liste Ensemble Tout est Possible :

Titulaires	Suppléants
Patrick SIRVEN	Georges MASSON

L'élection des membres de la CAO s'est déroulée au scrutin secret.

Le mode d'élection est le scrutin proportionnel au plus fort reste.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU les candidatures déposées à la date limite de remise fixée au jour de la séance - 12 h,

VU le procès-verbal d'élection ci-annexé,

APRES AVOIR DELIBERE

Adopte la composition de la Commission d'Appel d'Offres

DIT que les élus pour siéger à la commission d'appel d'offres sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Bernard BENEZECH	Thierry CAYRE
Isabelle BETTINI	Sylvie FONTANILLES-CRESPO
Didier BUONGIORNO	Dalila GHODBANE
Martine LASSERRE	Corinne PAWLACZYK
Jean-Marc SOULAGES	Michel SALOMON

Pour extrait conforme,  
 SAINT-JUERY, le 25 novembre 2021  
 David DONNEZ,  
 Maire,



**PROCÈS VERBAL D'ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**  
**SEANCE DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021**

Les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Juéry se sont réunis le lundi 22 novembre 2021 sur convocation adressée par monsieur David DONNEZ, maire de la commune de Saint-Juéry, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Bettini Isabelle

**Listes candidates recueillies :**

Liste Agissons Ensemble :

Titulaires	Suppléants
Bernard BENEZECH	Thierry CAYRE
Isabelle BETTINI	Sylvie FONTANILLES-CRESPO
Didier BUONGIORNO	Dalila GHODBANE
Martine LASSERRE	Corinne PAWLACZYK
Jean-Marc SOULAGES	Michel SALOMON

Liste Ensemble Tout est Possible :

Titulaires	Suppléants
Patrick SIRVEN	Georges MASSON

L'élection des membres de la CAO s'est déroulée au scrutin secret.

Nombre de votants : 28

Vote blanc : 1

Suffrages exprimés 27

La liste Agissons Ensemble a obtenu : 25 voix

La liste Ensemble Tout est Possible a obtenu : 2 voix

Au vu des résultats, sont élus pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Bernard BENEZECH	Thierry CAYRE
Isabelle BETTINI	Sylvie FONTANILLES-CRESPO
Didier BUONGIORNO	Dalila GHODBANE
Martine LASSERRE	Corinne PAWLACZYK
Jean-Marc SOULAGES	Michel SALOMON

Dressé à Saint-Juéry le 22 novembre 2021 à 19 h 30

Le Maire  
David DONNEZ



Le secrétaire de séance  
Isabelle BETTINI

